

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 22 mai 2006

L'an deux mille six et le vingt-deux mai à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 mai 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUBAIN, TAUDIN, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : M. DUCOUSSO à Mme LARRAILLET

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- gens du voyage
- C.U. parcelles C 201 et 394
- délibération pour l'extension de l'éclairage public
- ouverture des plis (tracteur et broyeur)
- jury d'Assises
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. TAUZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 mai 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) gens du voyage

Le Maire informe les élus que la parcelle cadastrée A 150 a été achetée par des gens du voyage. Il fait lecture de l'article R443-4 du code de l'urbanisme rappelant notamment que l'autorisation de stationnement n'est exigée que si la durée de plus de 3 mois est continue. Après contact pris avec la Préfecture puis la D.D.E., il est confirmé que les élus n'ont pratiquement aucun pouvoir de s'opposer à ce stationnement. Il faut surveiller l'évolution de leur(s) installation(s) car la construction de bâtiments rentrerait alors dans le champ d'application des règlements d'urbanisme.

Un terrain à Hazembat entre dans le même cadre.

2) C.U. parcelles C 201 et 394

plan envoyé avec convocation

Situation des parcelles appartenant à M. et Mme CARRASSET Marcel.

C.U. n° 33-343-06-P4009

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, est favorable à ce C.U.

3) délibération pour extension de l'éclairage public

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de sécuriser au niveau de l'éclairage public plusieurs lieux de Pujols sur Ciron très sombres :

- un abribus fréquenté par des collégiens et lycéens (les Arroucats)
- un passage de route départementale n°114, itinéraire très passant
- un quartier isolé (Mareuil ouest)
- une route donnant sur de nouvelles constructions (Lione)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le devis du S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) d'un montant de 31 403 euros T.T.C.

- CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de ce même Syndicat.

DELIBERATION

Vu la nécessité de sécuriser la commune,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: 21534 - 076 (éclairage public)	: + 17 000 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 17 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 17 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 17 000 €

4) ouverture des plis

Il est procédé à l'ouverture des plis pour la vente du tracteur Fiat et le broyeur Lagarde.

DELIBERATION

Vu la nécessité de renouveler le matériel de voirie,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de vendre au plus offrant :

- le tracteur Fiat à la mairie de Bommes pour 3 000 euros
- le broyeur Lagarde à la mairie de Bommes pour 2 000 euros

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ladite vente.

5) Jury d'Assises

PUJOLS est chargé de transmettre à la Cour d'Appel de la Gironde une liste préparatoire regroupant les communes de BUDOS, GUILLOS, PUJOLS et SAINT MICHEL de RIEUFRET.

1^{er} tirage au sort : 2 électeurs de PUJOLS

- M^{elle} Pascale PALLU
- Mme Jeanne MAILLE

2^{ème} tirage au sort : 6 personnes parmi 8 ont été tirées au sort

- Madame LUCENAY Virginie, domiciliée à Guillos
- Madame MABRUT Marielle, domiciliée à Saint-Michel de Rieufret
- Madame MAILLE Jeanne, domiciliée à Pujols sur Ciron
- Madame NI NARDI Anne-Marie, domiciliée à Guillos
- Mademoiselle PALLU Pascale, domiciliée à Pujols sur Ciron
- Madame PEREZ Janine, domiciliée à Saint-Michel de Rieufret

6) délibération pour réalisation d'une aire multi-activités et de jeux

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal le projet de réalisation d'une aire multi-activités et de jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les devis de :

- K.A.S.O. pour l'aire multi-activités et aire de jeux
montant H.T. : 28 040.00 € T.T.C. : 33 535.84 €
- S.T.R. pour la réalisation de la plateforme
montant H.T. : 16 792.80 € T.T.C. : 20 084.19 €

montant total H.T. : 44 832.80 € T.T.C.: 53 620.03 €

- SOLLICITE le Conseil Général pour une subvention de 25 % du montant H.T., soit 11 208.00 € - autofinancement : 42 412.03 € -

- CHARGE Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès cette administration

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide exceptionnelle auprès du député, Monsieur Philippe DUBOURG dans le cadre de la réserve parlementaire.

DELIBERATION

Vu le projet de réalisation d'une aire multi-activités et de jeux,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: 2128 - 082 (aire multi-activités + jeux)	: + 54 000 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 54 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 54 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 54 000 €

7) questions diverses

- Mme MARCHEGAY et M. TAUDIN signalent respectivement le manque de visibilité au carrefour de Charlot, côté parc en face du château et au croisement du chemin rural n°11 et de la route départementale n°114.

Le nécessaire sera fait.

- M. DESQUEYROUX demande à qui appartient la parcelle en face de chez M. GROLEZ.

Le propriétaire n'est-il pas obligé de débroussailler ?

Le Maire le contactera.

- Le maire indique que le dossier de la route de Landiras a reçu un avis favorable de la C.D.E.S. (Commission Départementale de Sécurité).

Séance levée à 21 H.